

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

**RECONDUCTION  
DES CONTRATS  
NATURA 2000  
POUR LA PERIODE  
2018 - 2022**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX BETHUIS
- Anita JOULAIN à Paul DADEN
- Yoann GUYON à Fanny SALAUN
- Morgane HEMON à Valérie VOISIN

Date de convocation : 12 novembre 2018

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, indique que conformément aux actions validées dans le Document d'Objectif NATURA 2000, financés par l'Etat et l'Europe, il est proposé de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
- Couper les ligneux défavorables à la conservation des habitats humides
- Entretien des berges d'étangs par contrôle des ligneux
- Chantier d'élimination ou de limitation de la ravenelle
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger en vue d'élimination ou de limitation de la fougère aigle
- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (Jussie)

Dans le cadre général, ces contrats sont passés systématiquement pour 5 ans. Mais ceux-ci devant être subventionnés pour le 31/12/2023 dans le cadre du programme de développement rural régional breton (PDRB), l'appel à projet régional prévoit une éligibilité des actions limité au 31/12/2022.

La Commune sollicite un financement à hauteur de 47 % pour l'Etat et 53 % pour l'Europe, de la part éligible. Les actions d'investissement « i » sont financées à hauteur de 20 % minimum d'autofinancement des collectivités.

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 26/11/2018

Reçu en préfecture le 26/11/2018

Affiché le 26 NOV. 2018

ID : 029-212902936-20181119-DE19117-DE

## Plan de financement et calendrier prévisionnel

	code action	fiche	Règle	2018	2019	2020	2021	2022	total €HT	total €TTC
<b>contrat 1 lutte contre les Indésirables :</b>										
arrachage de ravenelle	N 20 R	1	non		3 ha 1 986,50 €	3 ha 1 986,50 €	3 ha 1 986,50 €	3 ha 1 986,50 €	7 946,00 €	7 946,00 €
lutte contre la Jussie	N 20 R	1	oui	1 ha 2 111,54 €	1 ha 2 111,54 €	1 ha 2 111,54 €	1 ha 2 111,54 €	1 ha 2 111,54 €	10 557,71 €	10 557,71 €
fauche de Fougère algie	N 05 R	2	oui		0,2 ha 275,09 €	0,2 ha 275,09 €	0,2 ha 275,09 €	0,2 ha 275,09 €	1 100,34 €	1 100,34 €
<b>contrat 2 faucardage :</b>										
faucardage	N 10 R	1	non		1,2 ha 4 800,00 €	1,5 ha 6 000,00 €	1,2 ha 4 800,00 €	1,5 ha 6 000,00 €	21 600,00 €	25 920,00 €
<b>contrat 3 saules (ligneux) :</b>										
coupe de saules	N 11 PI	1	non		0,7 ha 12 600,00 €				12 600,00 €	15 120,00 €
entretien coupe de saules	N 11 R	2	non		1 ha 2 500,00 €	1,7 ha 2 550,00 €	1,7 ha 2 550,00 €	1,7 ha 2 550,00 €	10 150,00 €	12 180,00 €
									63 954,05 €	72 824,05 €

Action	Libellé de l'action	Montant de l'opération présentée	Montant de l'assiette au titre du PDRB	Autofinancement	Etat	FEADER
N20p et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une	18 503,71 €	18 503,71 €		8 696,74 €	9 806,97 €
N05R	Entretien léger de zones ouvertes	1 100,34 €	1 100,34 €		517,16 €	583,18 €
N10R	Faucardage	21 600,00 €	21 600,00 €		10 152,00 €	11 448,00 €
N11PI	Restauration de végétation de berge	12 600,00 €	12 600,00 €	2 520,00 €	3 402,00 €	6 678,00 €
N11R	Entretien de végétation de berge	10 150,00 €	10 150,00 €		4 770,50 €	5 379,50 €
		63 954,05 €	63 954,05 €	2 520,00 €	27 538,40 €	33 895,65 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 6 novembre 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et le calendrier prévisionnel pour les actions relatives aux nouveaux contrats NATURA 2000 pour la période 2018-2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 21 novembre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

